

## Annex. Concertation sur les grands projets d'infrastructures dans le secteur de l'eau de l'espace CEDEAO. Janvier 2011.

### Commentaires reçus.

#### 1- Affirmer le rôle majeur des organismes de bassin

	ABN	ABV	OMVS/OMVG
<p><b>1.1 - Faire des bassins hydrographiques des pôles de développement intégré Mesures</b></p>	<p><b>Commentaires généraux</b> Le financement des OBs ne doit pas rester entre les seules mains des PTF Accord général sur l'importance du rôle des OBs Renforcer la prise en compte du changement climatique Harmoniser dans le texte « organisations ou organismes » de bassin Les mesures proposées nécessiteront un effort considérable pour les mettre en œuvre. Elles pourront être modifiées pendant la phase de mise en œuvre. A qui s'adresse les recommandations ? comment promouvoir l'adoption par les états non membre de la CEDEAO ? Mettre le changement climatique comme axe à part.</p>	<p><b>Commentaires généraux</b> Est-ce que les recommandations concernent à la fois les barrages transfrontaliers et les grands projet nationaux à impacte significatif? Il serait normal de les appliquer à tous les grands projets mais pas aux petits. Il ne s'agit pas d'aller au niveau d'un village. Ces recommandations sont à modifier en incorporant les meilleurs formulations de la société civile.</p>	<p><b>Commentaires généraux</b> Le Cap Vert adhère à l'idée de créer un OB même s'il n'existe pas de problème d'ouvrage transfrontalier Les participants ont noté les problèmes environnementaux liés à la pollution, la salinisation, l'importance de la qualité de l'eau et le besoin de disposer de données concernant l'état de la ressource. Cet axe est appréciée – elle va dans le sens des orientations prises déjà ou en cours au sein des OBs. Tenir une vigilance particulière sur les textes de création des OBs pour prévoir une base juridique solide sur le long terme.</p>
<p><b>1.1.1 Renforcer le rôle des OB dans toutes les phases des projets</b></p>	<p>Rajouter « impliquer la société civile dans les consultations transfrontalières »</p>		
<p><b>1.1.2 Créer les OB là où celles-ci n'existent pas</b></p>	<p>Réfléchir sur la mise en place des structures OB dans les sous bassins</p>		
<p><b>1.1.3 Doter chaque bassin d'une stratégie cohérente à long terme</b></p>	<p>Quelle est le contenu d'une telle stratégie ?</p>		
<p><b>1.1.4 Mettre en place un mécanisme de partage des coûts et bénéfices</b></p>	<p>Rajouter <b>partage « équitable »</b></p>		<p>Point important, surtout la clé de répartition pour les ouvrages communs.</p>

entre les Etats et avec les populations			Rajouter spécifiquement les « ouvrages communs ».
<b>1.2 - Inciter / encourager les Etats à se conformer aux politiques et stratégies régionales</b>			
<b>1.2.1</b> Développer des projets dans le respect des cadres et politiques de GIRE validés dans la région par les OB et/ou les institutions d'intégration régionale			
<b>1.2.2</b> Développer des projets qui soient cohérents avec les politiques, les stratégies et les plans opérationnels des OB et de la CEDEAO			
<b>1.3 - Informer et consulter</b> les parties prenantes au niveau du bassin <b>dès la conception du projet</b>	Définir ce que veut dire « conception » (à quelle phase : APS, APD ?) Informer les parties prenantes sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes. (Le partage des informations est prévu dans la charte de l'ABN) Rajouter informer, consulter et « <b>éduquer et aider</b> »		
<b>1.3.1</b> Responsabiliser les OB dans l'organisation des consultations transfrontalières			
<b>1.3.2</b> Conduire les consultations avec les pays impactés avant la phase d'APD pour permettre à ceux-ci de réagir à temps afin que des mesures correctives soient prises en considération	Faire référence aux audiences publiques		
<b>1.3.3</b> Commencer les consultations publiques au niveau du bassin dès le démarrage de l'EIES pour informer les pays riverains et leur permettre de participer au processus de prise			

de décision			
1.3.4 Impliquer toutes les autres parties prenantes dans les consultations transfrontalières			
<b>Propositions de la société civile/usagers</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Commentaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la création et la fonction des OB (1.1) : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Assurer leur fonctionnalité et durabilité institutionnelle, financière, ..</li> <li>– Mettre en place un mécanisme pour s’assurer le respect des engagements des Etats notamment les cotisations, ...</li> </ul> </li> </ul>	<p>En Afrique centrale les cotisations à la CICOS sont payées par la Commission Economique de l’Afrique Centrale et non par les États individuels</p> <p>Il faut attirer l’attention de la CEDEAO sur le problème du fonctionnement</p> <p>Il faut insister sur le problème du financement par les états si on veut que les OBs jouent leur rôle.</p>	<p>Le financement des OBs et le rôle de la CEDEAO sont en discussion dans d’autres cadres.</p> <p>Actuellement la Cédéao soutient la mise en place des OBs mais pas leur fonctionnement. Il serait préférable de ne pas inclure cela comme une mesure dans une Directive.</p> <p>Il s’agit de voir comment obliger les états à payer afin d’avoir des OBs qui fonctionnent.</p>	<p>Accord général sur l’importance d’OB qui fonctionnent correctement parce que les états cotisent à temps.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le partage des bénéfices(1.1.4) <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en place des instruments de mesure et de partage des coûts et bénéfices entre les niveaux régional, national et local</li> </ul> </li> </ul>	<p>Le mécanisme pour faire cela n’est pas clair.</p>		
<p>Sur les politiques et stratégies régionales, “<i>inciter/encourager</i>” les Etats ...(1.2) : Donner un caractère contraignant à cette mesure en terme d’exigence de conformité; mettre en place des mesures coercitives</p>			
<p>Sur le Développement de projets (1.2.1 ; 1.2.2) :</p> <p>Optimiser les ouvrages existants par la réalisation d’investissements complémentaires</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des projets répondant aux besoins <u>sociaux de base</u> des populations</p>			

affectées (accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, ... Concevoir et mettre en œuvre des projets répondant aux besoins <u>économiques</u> des populations affectées			
---	--	--	--

- 2 - Intégrer les populations affectées comme bénéficiaires du projet

	<b>ABN</b>	<b>ABV</b>	<b>OMVS/OMVG</b>
2.1 - Considérer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie	<p><b>Commentaires généraux</b>            Ces recommandations sont des bonnes pratiques mais il ne faut qu'elles entravent la mise en œuvre des projets            Il faut inclure les populations à des phases clés.            Clarifier la définition de «populations affectées/personnes affectées ; populations amont/aval/déplacées etc            Cet axe devrait figurer comme « Axe 1 »            Rajouter populations en aval et en amont            Accord sur les mesures            Quels mesures pour compenser les impacts sur les biens publics (cimetières, bois de chauffe). A qui s'adresser pour ces mesures ?            Qui est responsable ?</p>	<p><b>Commentaires généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le titre de l'axe proposé par la société civile</li> <li>- Revoir le niveau de précision des mesures pour les rendre plus égales (au même niveau). Certaines sont très détaillées d'autres le sont pas.</li> <li>- Réorganiser cet axe en ajustant les titres et les mesures qui vont avec. 2.1 = les populations affectées sont partenaires : 2.2 = les populations bénéficient et leur niveau de vie sont améliorés.</li> </ul>	<p><b>Commentaires généraux</b>            Accord de principe sur cet axe. Proposition de modifier : « prendre en compte les populations affectées dans la répartition des bénéfices »            Il est important d'avoir un fonds pour gérer les catastrophes. Il faudra assurer la sécurité des populations (plan de sécurité). Il faut que les populations comprennent qu'il y a des risques.</p>

	<p>Que faire si plusieurs pays ont des populations affectées ?  Les populations affectées pourraient se trouver très loin de l'ouvrage  Le partage des bénéfices et des coûts est très important.  Citer les collectivités locales comme un partenaire clé.  Citer l'importance de la fiscalité locale.  Il manque le rôle des OBs dans le suivi, comment les OBs peuvent accompagner cet axe ?  Les mesures doivent être plus précises (notamment 2.2.4 et 2.2.6)  Rajouter la prise en compte des biens immatériels.  Les chefferies traditionnelles sont parmi les éléments de bonne gouvernance les plus stables. Il faut les impliquer.</p>		
<p><b>2.1.1</b> - Concéder aux populations affectées des bénéfices directs générés par le barrage</p>	<p>Être plus explicite pour améliorer la faisabilité.</p>		
<p><b>2.1.2</b> - Consulter les populations affectées conformément aux standards et bonnes pratiques préalablement portés à la connaissance des parties, à savoir : qui est l'institution responsable, comment sera organisée la consultation, s'il sera recouru aux audiences publiques.</p>	<p>Rajouter l'idée d'un comité de suivi local (niveau village)</p>		

<p><b>2.1.3</b> - Mettre à la disposition des populations l'information appropriée durant toutes les phases du projet</p>			
<p><b>2.1.4</b> - Faire participer de manière effective les populations aux prises de décision aux étapes clés du projet en reconnaissant, en particulier, le rôle des organisations de la société civile dans l'accompagnement des populations affectées en leur apportant l'appui technique et financier nécessaire</p>	<p>À éclater en deux. 1) Faire participer de manière effective les populations au processus de prise de décision 2) Apporter à la société civile des appuis pour les permettre de jouer pleinement son rôle dans le processus de prise de décision.</p>	<p>Rajouter le genre et les groupes défavorisés</p>	<p>Il faut mettre en place les mécanismes garantissant la participation des populations. Exemple du « comité de bassin » de l'OMVS</p>
<p><b>2.1.5</b> - Assurer la bonne gouvernance et la transparence dans la mise en œuvre des plans concernant les populations affectées</p>		<p>-</p>	
<p><b>2.2</b> - S'assurer que les <b>conditions de vie</b> des populations s'<b>améliorent</b> après la construction du barrage par rapport à leur situation antérieure</p>	<p>Comment peut-on « assurer » cela ? changer le verbe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il faudra établir alors une situation de référence au départ.</li> <li>- Revoir formulation en français – après/avec ?</li> </ul>	<p>Il faut rajouter spécifiquement un suivi de la santé (paludisme, maladies hydriques etc).</p>
<p><b>2.2.1</b> - Identifier toutes les personnes affectées (communautés déplacées, communautés d'accueil, populations d'aval, ...)</p>	<p>Quelle est la pertinence ? . c'est forcément les élus locaux qui représentent les populations Faire un état des lieux et une situation de référence</p>	<p>Mesure à mettre en 2.1.0 ?</p>	
<p><b>2.2.2</b> - Identifier les représentants légitimes de ces populations capables de conduire les négociations et signer les accords</p>			

<p><b>2.2.3</b> - Négocier et agréer le contenu des différents plans par les représentants des populations affectées</p>		<p>- Rajouter genre</p>	
<p><b>2.2.4</b> - Constituer et/ou renforcer les structures locales de consultation (personnes affectées, collectivités locales, organisations communautaires de base, associations et ONG)</p>	<p>Ajouter le genre et les groupes défavorisés.</p>	<p>- Rajouter Parlement de la CEDEAO</p>	
<p><b>2.2.5</b> - Contractualiser les plans à travers des accords « démontrables » (entre le maître d'ouvrage et les représentants des populations affectées) avec le recours éventuel à un garant « moral » pour leur exécution (ex-membres du gouvernement, ex-juges, personnalités religieuses ou coutumières, médiateur de la République, organisations de la société civile, etc.)</p>		<p>- Rajouter Parlement de la CEDEAO</p>	

<p><b>2.2.6</b> - Créer et/ou renforcer les cadres juridiques et institutionnels de mise en œuvre des plans pour fixer des critères et des modalités de compensation et d'indemnisation harmonisés au niveau de chaque Etat</p>	<p>Compensate the affected communities to ensure that socio economic status after the project is a significant improvement on their status before the project. Evaluate properties to be affected by the project based on present economic values and pay for economic trees to ensure that the farmer is able to live on the income many years after the project. Relocate traditional grave and cultural sites to ameliorate the pains associated with these processes and give opportunity for the affected people to perform their spiritual rites.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser de quel cadre il s'agit. Des cadres existent déjà</li> <li>- Comment définir les mesures de compensation pour les populations affectées par un projet transfrontalier dans deux pays avec des régimes de compensation différentes ?</li> <li>-</li> </ul>	
<p><b>2.2.7</b> - Réaliser un programme pilote de réinstallation d'un village incluant le rétablissement des moyens de vie des populations afin d'en tirer des leçons pour l'ensemble du programme de recasement</p>	<p>Rajouter « en tenant compte de la valeur réelle des biens et des services perdus »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À quel étape et avec combien de temps pour l'observation ? comment appliquer les résultats au projet</li> </ul>	
<p><b>2.2.8</b> - Concevoir et valider des techniques de production adaptées avec les populations pour soutenir les programmes de recasement et les plans de développement local sur une combinaison des savoirs locaux traditionnels et des techniques innovantes</p>	<p>Modifier ...sur une combinaison de <b>savoirs faire traditionnels ...</b> »</p>		
	<p>Utiliser le terme 'mitigate' en anglais</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	



<p><b>2.3.1</b> - Réparer les préjudices (dommages juridiques) par un processus juridique</p>	<p>Les réparations historiques posent problème ; cette mesure devra être proactive C'est très bien mais il faut des gouvernements démocratiques et stables pour mettre en œuvre cette recommandation</p>	<p>Est-ce qu'il s'agit de barrages anciens ou futurs ? préciser</p>	
<p><b>2.3.2</b> - Réparer les injustices (dommages non juridiques) par un processus social</p>	<p>Les problèmes sociaux peuvent être complexes et intergénérationnels qui sont difficiles à réparer.</p>	<p>-</p>	

<b>Proposition de la société civile/usagers.</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Commentaires</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------

<p>Sur le titre de cette catégorie :  <u>Considérer</u> les populations affectées comme acteurs, <u>partenaires</u> et <u>premiers</u> bénéficiaires du projet  Sur 2.1.4 – faire participer de manière effective les populations [...] aux étapes clés...”  Faire participer de manière effective les populations [...] à <u>toutes</u> les étapes...  S’assurer que ces populations ont la capacité de participer en toute conscience et connaissance de cause et en toute compétence  Sur la compensation (2.2.6), intégrer plus d’opérationnalité et de précisions dans les mesures proposées  <u>Mettre en place des mécanismes de compensation et de recours:</u>  Mettre en place au niveau de la CEDEAO un mécanisme de médiation, de recours et d’arbitrage pour les parties prenantes des projets de grande infrastructure hydraulique pour garantir le respect des engagements de chaque partie;</p>	<p>Pas d’accord général sur la notion de « premiers ». mais il ressort que les populations doivent jouir des bénéfices</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Combiner les aspects sur les rôles et la participation avec l’Axe 4</li> <li>- Revoir la formulation de ‘premiers’. Trouver alternatif</li> <li>- Un mécanisme de médiation existe à la CEDEO – la cour de justice joue ce role.</li> <li>- Les structures de participation de la société civil existe pour tous les OBs. L’arbitrage et la médiation doit se faire au niveau des OBs.</li> <li>- La CEDEAO dispose aussi du Conseil Sous Régional de concertation ou la société civile est représentée (30%)</li> <li>- Il faut que les populations bénéficient ; il n’est pas acceptable que 40 ans après un barrage elles n’ont ni courant ni eau potable. Même si elles ne sont pas les « premiers » il faut qu’elles bénéficient.</li> <li>- Ajouter la notion de bénéficiaires ‘equitables’</li> <li>- Faire attention à ne pas proposer des processus qui deviennent très lourds et qui entravent le développement de projets.</li> </ul> <p>Il faut institutionnaliser certaines recommandations ; il ne s’agit pas de rêver, il faut rester pratique</p>	<p>Accord sur les principes proposés par la société civile.</p>
---	--	--	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en place et suivre un plan rigoureux de compensation fondé sur des évaluations exhaustives, objectives, et actualisées des biens des populations affectées et prenant en compte les risques liés aux grands barrages;</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>*De manière générale sur la Catégorie 2:</b></li> <li>– Soutenir la structuration de la société civile et instituer sa participation dans toutes les décisions d'aménagement sur les bassins d'Afrique de l'ouest:</li> <li>– Mettre en place un mécanisme propre de participation, d'implication de la société civile et de dialogue continu, entre celle-ci et les autres acteurs concernés par les grandes infrastructures hydrauliques;</li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>– Diffuser une information adéquate et à temps à la société civile, pour renforcer la participation de la communauté dans la prise de décision.</li> <li>– Adopter la retro-activité des mesures proposées sur les anciens barrages</li> <li>– Dédommager de façon juste et équitable les communautés déplacées, et reconnaître leur droit d'accès à la terre, en dépassant la complexité de la gestion du foncier. Prévenir ainsi les risques de conflits entre les communautés, liés aux différents usages des terres (élevages et transhumance, cultures, etc.) et des ressources naturelles.</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Reconnaître la compensation des usages traditionnels et pas uniquement les biens</li> </ul>			

- 3 - Identifier et accepter les incertitudes pour mieux gérer les risques

	<b>ABN</b>	<b>ABV</b>	<b>OMVS/OMVG</b>
<b>3.1 - S'assurer de la durabilité de l'ouvrage et de ses bénéfiques</b> face aux changements climatiques	<b>Commentaires généraux</b> La formulation de la société civile est meilleure	<b>Commentaires généraux</b> - Mesures 3.11, 3.4 ;1, 3.2.1 sont très restrictives. Trouver des termes plus généraux	<b>Commentaires généraux</b> • Sujet important. Ajouter que chaque infrastructure doit avoir un plan de suivi hydrologique et géologique.
<b>3.1.1 – Tester les hypothèses hydrologiques et pluviométriques</b> adoptés dans les études de faisabilité face aux prévisions de changement climatique pour la région	Est-ce que l'ouvrage est le seul élément touché par le changement climatique ? Rajouter- comment renverser les tendances de dégradation ? Ajouter « donner les informations aux populations locales (par ex alerte précoce) » Inclure les mesures d'atténuation et d'adaptation dans le PGES Calculer les émissions de CO2 et les intégrer au calcul économique Faire ressortir les aspects hydrogéologiques « s'assurer de la fonctionnalité de l'ouvrage et de la durabilité des bénéfiques induits face aux changements climatiques». « Intégrer les prévisions de changement climatiques dans la modélisation hydrologique et hydraulique des ouvrages à construire » Comment gérer les événements imprévisibles liés au changement climatique (par ex risques inondations) Est-ce que les modèles climatiques régionales existent ? Ajouter les cas de force majeure (faire provision en temps et en coût pour les zones à risque) Les partenariats sont à développer avec les grandes institutions internationales concernant les modèles climatiques.	Proposition de nouvelle mesure « Sensibiliser les populations pour une meilleure gestion de risques liés au changement climatiques et pour mener les actions qui découleront de la survenance de ces événements .Mettre en place un système d'alerte précoce ». Ajouter 'renforcement de la capacité des populations à s'adapter » Ajouter risques politiques et institutionnels Envisager des Etudes d'impactes stratégiques au niveau de tous les bassins Ajouter un plan de suivi du barrage pour prévenir les désastres + inclure un budget pour y faire face	Ce point a été débattu avec des avis divergents. Toutes ces incertitudes sont normalement prises en compte dans les plans et il faut éviter d'aborder tous les sujets techniques. Si on cite un aspect technique(par ex santé ou études géotechniques) , il faut citer tous les autres en profondeur. Certains éléments peuvent être transférés à l'axe 7 parce que tous les risques sont abordés dans les PGES. Ne soyons pas exhaustifs sur les points déjà connus qui sont des pratiques courantes (études hydrologiques par exemple) D'autres considèrent que ces risques existent et il faut les maintenir ici. Se baser plus sur les propositions de la société civile si cet axe est maintenu.
<b>3.2 - Etre en mesure de répondre rapidement aux incertitudes</b> inhérentes à la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure			

<p><b>3.2.1</b> - Prévoir un ou des fonds de contingence/urgence pour mieux gérer les imprévus et/ou effets pervers, notamment dans le domaine social et environnemental</p>	<p>Est-ce que les bailleurs de fonds seront d'accord avec la proposition ?</p>		
<p><b>3.3 - Minimiser les risques de dégradation des moyens de subsistance</b> inhérents à la mise en œuvre des plans de recasement et de développement local</p>			
<p>Prendre en compte dans les TdR de l'EIES :</p>			
<p><b>3.3.1</b> – la complexité du foncier</p>	<p>Mettre plutôt en Axe 2 Dispose t on des moyens pour la sécurisation foncière ? Rajouter un verbe</p>		
<p><b>3.3.2</b> – la transformation éventuelle des rôles et des fonctions de la chefferie traditionnelle (population recasée et population hôte) liée à la croissance démographique, économique et financière induite par le projet</p>	<p>Mettre plutôt en Axe 2 Rajouter un verbe Les rôles de la chefferie ne changent pas. Faire attention sur ce point.</p>		
<p><b>3.3.3</b> - Définir et valider avec les populations les moyens de subsistance proposés aux recasés dans leur nouveau site</p>			
<p><b>3.4 - Tenir compte des fluctuations et de la réalité des marchés</b> dans l'analyse économique et des incertitudes associées aux paramètres économiques</p>			

<p><b>3.4.1</b> - Justifier les hypothèses des facteurs liés au marché utilisés dans les calculs par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation systématique de tests de sensibilité pour l'ensemble des variables</li> <li>- la pratique de la micro-simulation par unité de développement local</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modifier pour lire « valeur des biens et services »</li> <li>- Améliorer la compréhension pour les personnes non spécialisées</li> </ul>	
<p><b>Propositions de la société civile/usagers</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le point "s'assurer de la durabilité de l'ouvrage et de ses bénéfices face aux changements climatiques" (3.1) : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Intégrer des options alternatives et complémentaires qui permettent de protéger les ressources en eau et l'environnement dans la durée et faire face aux changements climatiques (reboisement, protection des berges etc.)</li> <li>– Considérer certaines options d'alternatives comme moyen de réduire les risques à long terme prenant en compte l'impact des changements climatiques.</li> </ul> </li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer tous les risques pour les populations locales (droits et traditions)</li> <li>- Le plus gros risque est celui de la sécurité de l'ouvrage : il faut créer une institution chargée de suivre ces structures</li> </ul>	<p>Est-ce que ces propositions ne vont pas impacter la viabilité économique des barrages ?</p>



4 - S'assurer que les différents acteurs du développement des projets jouent leurs rôles respectifs.

	<b>ABN</b>	<b>ABV</b>	<b>OMVS/OMVG</b>
4.1– <b>Identifier</b> les différents acteurs et <b>clarifier leurs rôles.</b>	<p><b>Commentaires généraux</b>                      Les populations locales devront être informées sur les conséquences du projet                      Les recommandations sont adéquates et devront être mise en œuvre                      rajouter les OBs</p>	<p><b>Commentaires généraux</b>                      L'existence d'un document de référence qui caractérise explicitement le rôle des acteurs semble être nécessaire pour conduire une bonne concertation entre acteurs                      Bien distinguer les mécanismes de concertation à conduire au niveau national et au niveau sous régional                      Impliquer à la concertation certains acteurs spécifiques comme le ministère de la recherche, les collectivités locales et le ministère des affaires étrangères. Impliquer les collectivités locales et les communautés de base et s'assurer qu'elles participent à la gestion des ouvrages</p>	<p><b>Commentaires généraux</b>                      Le point clé c'est comment obliger les décideurs à accepter les propositions de la société civile quand elle participe dans le processus des études d'impact.                      Remplacer le mot « promouvoir » avec « exiger ou obliger »</p>
4.1.1 – Identifier tous les acteurs potentiellement impliqués dans le processus de développement des projets et identifier leurs responsabilités respectives i.e. organisations de bassin, Etats, partenaires du développement, développeurs, consultants, organisations de la société civile, institutions financières.	<p>Que signifie i.e. ?                      Rajouter développeurs « privés »                      Inclure collectivités locales</p>	<p>Impliquer les collectivités locales et les communautés de base et s'assurer qu'elles participent à la gestion des ouvrages</p>	
4.1.2 – Définir le rôle des consultants et des institutions financières qui ne doivent pas remplacer les développeurs ni les Etats dans le processus de concertation et les autres activités.		<p>Ne pas minimiser le rôle des bailleurs de fonds parce que leur intervention est souvent déterminante dans la conduite et le financement des projets</p>	

<p>4.1.3 – Identifier au plus tôt les équipes qui vont travailler sur les projets pour accompagner les phases de planification et construction afin d’acquérir les capacités nécessaires pour exploiter l’infrastructure efficacement.</p>	<p>Ajouter : construction « et de mise en œuvre des plans »</p> <p>Rajouter « mise en œuvre »</p> <p>Contradictoire avec les procédures de mise en concurrence ?</p>		
<p>4.2 – Assurer une meilleure coordination entre les différents secteurs liés à l’eau à tous les niveaux</p>	<p>Rajouter les États au niveau régional</p>		

<p>4.2.1 – Promouvoir une concertation régulière au plus haut niveau entre les ministères et les directions de l'eau, des finances, de l'énergie, de la pêche, des mines, de la santé, de l'agriculture, de la forêt, de l'industrie, de l'environnement ....</p>	<p>Pas claire. Modifier « concertation régulière au plus haut niveau entre ministères ou les entités en charge de l'eau ..... »</p> <p>Rajouter Ministère de la culture</p> <p>Comment réconcilier avec 4.1.1 ?</p> <p>Qu'est-ce qu'on recherche réellement ? Pourquoi ministères + directions ?</p> <p>Enlever le mot Directions</p> <p>Rajouter Affaires étrangères ; Education et recherche ; Tourisme</p> <p>Communities to be affected by large infrastructure projects must be adequately informed of the implications of the project and how it will affect the communities.</p> <p>The project financier, government and consultants are under the obligation to adequately inform the communities in order that the populations could make informed decisions about the project. As The World Commission on Dams recommended the project should have a demonstrated acceptance.</p>	<p>Le verbe intégrer est préférable à promouvoir</p> <p>Impliquer le ministère de la recherche et le ministère des affaires étrangères</p>	
<p>4.2.2 – Renforcer le dialogue vertical et horizontal : autorités nationales/autorités locales, autorités locales/communautés locales, et entre communautés locales</p>		<p>Que faire quand il s'agit d'un dialogue au niveau sous régional ?</p>	

Propositions de la société civile	Commentaires	Commentaires	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le point “identifier tous les acteurs potentiellement impliqués ou à impliquer ...” (4.1) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Documenter les modalités des rôles de ces acteurs <b>que les rôles et responsabilités de chacun puissent être clairement définis et connus par tous, ainsi que les manières dont ils peuvent remplir ces rôles</b></u></li> </ul> </li> </ul>		<p>L'idée d'un document sur le rôle des acteurs a été partagée avec l'ensemble des participants à l'atelier et le panel a pris bonne note.</p> <p>Le terme instaurer a semblé être plus convenable</p> <p>Le panel a pris bonne note</p>	<p>Les propositions de la société civile sont pertinentes et sont à tenir en compte</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le point “promouvoir une concertation régulière au plus haut niveau..”(4.2.1) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer ou généraliser..., le terme “promouvoir” n'est pas assez fort et explicite</li> </ul> </li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le point “renforcer le dialogue vertical et horizontal.....” (4.2.2): <ul style="list-style-type: none"> <li>• “<u>“Mettre en place et / ou renforcer....”</u></li> </ul> </li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Afin de permettre à la société civile de jouer pleinement leur rôle, il faut soutenir leur structuration, renforcer leurs capacités et instituer leur participation dans toutes les décisions d'aménagement sur les bassins d'Afrique de l'ouest :</u></li><li>• <b>Mettre en place un mécanisme propre de participation, d'implication de la société civile et de dialogue continu,</b> entre eux et les autres acteurs concernés par les grandes infrastructures hydrauliques;</li><li>• <b>Diffuser une information adéquate et à temps à la société civile,</b> pour renforcer la participation des communautés dans la prise de décision.</li><li>• <b>Appuyer le renforcement des capacités (techniques, financières et politiques) de la société civile</b> et le développement de programmes spécifiques en direction des organisations communautaires de base tout secteur confondu ;</li></ul>			
---	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"><li>• Afin de permettre à la société civile de jouer pleinement leur rôle, il faut soutenir leur structuration, renforcer leurs capacités et instituer leur participation dans toutes les décisions d'aménagement sur les bassins d'Afrique de l'ouest :</li><li>• <b>Structurer et mettre en place les moyens de participation</b> aux niveaux, local, national, des bassins, et communautaire CEDEAO;</li><li>• <b>Reconnaître le rôle et la légitimité des organisations de la société civile</b> à défendre les intérêts des populations affectées à participer comme acteurs à part entière dans la prise de décision et à suivre le processus de mise en œuvre des projets;</li><li>• <b>Assurer l'accessibilité à l'information pour les populations riveraines</b></li></ul>			
--	--	--	--

- 5 - Optimiser la rentabilité des grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest

	<b>NBA</b>	<b>ABV</b>	<b>OMVG/OMVS</b>
	<p><b>Commentaries généraux</b>            La grande infrastructure est souvent citée comme étant moins couteux que la petite. Mais quand on intègre tous les coûts ce n'est pas forcément le cas.            Il faut analyser la rentabilité à long terme            La durée de vie dépend de l'entretien et de la maintenance des ouvrages.            On peut intégrer les calculs de gaz CO2            Quand on intègre le volet environnemental, le projet risque de ne plus être rentable ?            Il manque de ligne budgétaire pour la gestion des installations            Le plan de d'investissement de l'ABN est « vulnérable » aux changement climatique. Il faut rester vigilant sur la rentabilité.</p>	<p><b>Commentaries généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terminologie un peu floue – préciser.</li> <li>- Rentabilité selon quels indicateurs ? Comment faire quand il y concurrence et arbitrage nécessaire entre secteurs ou objectifs ? (cfr Sénégal et crues artificielles)</li> </ul>	<p><b>Commentaires généraux</b>            Ajouter le besoin d'avoir une vision globale de tous les projets, qui sont interconnectés, avant de prioriser les investissements.(lier avec Axe 1)            Rajouter une mesure « étudier et valider les indicateurs socio-économiques avant la construction des ouvrages et mettre en place un mécanisme de collecte de données et de suivi des dits indicateurs. »</p>
5.1 – S'interroger sur la viabilité financière des aménagements hydrauliques			<p>La phrase n'est pas claire. Quel est le sens ?            Pour les aménagements hydro agricoles il faut revoir les systèmes d'irrigation, car des techniques comme l'aspersion permet de rentabiliser les ouvrages en réduisant la consommation d'eau</p>

<p>5.1.1 - Promouvoir une conception des aménagements permettant un partenariat avec le secteur privé pour leur financement et leur exploitation</p>	<p>Promouvoir « un développement » des aménagements ... Ajouter les fonds d'immigrants et la responsabilité des entreprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager de rajouter d'autres acteurs : fonds d'immigrants ; coopération décentralisée ; entreprises...</li> </ul>	<p>In English version, review use of « promotes » twice. C'est pertinent, mais parfois les conditions économiques ne sont pas favorables aux privés. Les risques commerciaux sont élevés. Rajouter « entre autres » après partenariat On ne se donne pas les moyens de vérifier le changement de niveau de vie des populations ajouter «</p>
<p>5.1.2 - Imposer une exigence de rentabilité dans les TdR des études de faisabilité technico-économiques afin de pousser les consultants à trouver des solutions innovantes</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous défonçons une porte ouverte.</li> </ul>	
<p>5.1.3 - N'écarter aucune alternative au projet qui conduirait au même objectif de production, y compris les alternatives basées sur des techniques plus extensives et alternatives (cultures sèches, énergie photovoltaïque, ...)</p>			<p>Ajouter toutes les autres options ; éolienne, énergie marine etc</p>
<p>5.2 - Optimiser la rentabilité économique des aménagements existants ou en projet en généralisant leur vocation multiple</p>			
<p>5.2.1 - Intégrer à l'évaluation économique des aménagements hydrauliques existants ou en projet tous les secteurs d'activité associés aussi bien les secteurs relevant des objectifs mêmes du projet (hydro-électricité, irrigation) que les secteurs induits (pêche/pisciculture, cultures de décrue, pastoralisme ...)</p>	<p>Il faut parler aussi de renverser la dégradation.</p>		
<p>5.2.2 - Evaluer le manque à gagner lié à la vocation des aménagements à vocation unique (coût d'opportunité)</p>			
<p>5.3 - Assurer la couverture des charges récurrentes des projets</p>			<p>C'est à la phase exploitation qu'il y a des coûts récurrents, pas dans la phase 'projet'</p>



<p>5.3.1 – Partager les coûts récurrents entre le maître d’ouvrage (Etat ou organisme de bassin), les exploitants et les usagers (société d’électricité, irrigants, ...). Prévoir une ligne budgétaire au budget des Etats ou Etats membres des OB pour faire face aux coûts récurrents Améliorer les modalités de collecte des redevances</p>	<p>Prévoir un fonds pour l’entretien/maintenance de l’infrastructure</p>	<p>Certains OB n’ont pas de modalités de collecte de redevances. Modifier : « mettre en place ou améliorer » Mettre clairement « maitriser les coûts récurrents » possibilité de confusion si on propose des subventions (cf titre de l’axe )</p>	
<p>5.4 - Affiner l’analyse financière et économique des projets</p>			<p>Ajouter les analyses sociales notamment sur la lutte contre la pauvreté, pour mesurer les changement dans le niveau de vie des populations</p>
<p>5.4.1 – Présenter des scénarios réalistes de rentabilité des projets dans l’analyse financière sur la base d’hypothèses optimistes, moyennes et basses</p>			
<p>5.4.2 – Présenter une analyse économique qui envisage à la fois des scénarios réalistes de rentabilité et la répartition de la valeur ajoutée par agent économique (y compris les Etats) et par filière.</p>	<p>S’assurer aussi du maintien des services rendus par les écosystèmes</p>		<p>Ajouter étude de marché sur changement éventuel des prix.</p>
<p>5.5 - Intégrer les aspects environnementaux et sociaux dans les évaluations économiques des aménagements existants ou en projet</p>		<p>Comment est-ce que ces mesures permettent d’atteindre l’objectif de l’axe ? Modifier : « maitriser et intégrer les coûts cumulatifs (environnementaux, sociaux culturels) Mettre la mesure dans un autre axe ?</p>	
<p>5.5.1 – Prendre en compte dans les évaluations économiques l’ensemble des coûts liés aux mesures d’accompagnement environnementales et sociales contenus dans les différents plans (PGES, PdR, PDL etc.) ainsi que ceux liés à la gestion de l’ensemble des impacts résiduels et cumulatifs.</p>	<p>Rajouter les bénéfices liés à la régénération de l’écosystème</p>		

Propositions de la société civile/usagers	Commentaires	Commentaires	Commentaires
<p>De manière générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette section ne porte que sur : la rentabilité, les aspects financiers, même la mention des aspects sociaux et environnementaux (5.5.1) ce n'est qu'au regard des coûts de l'accompagnement. Tous les aspects, rentabilité, aspects sociaux, l'environnement doivent être évalués de la même façon, sur le même pied d'égalité;</li> <li>• Se doter d'instruments et d'indicateurs de mesure des coûts environnementaux et sociaux, du niveau de risque encouru par le projet, ... afin de mieux les considérer dans les coûts de mise en œuvre du projet</li> </ul>		<p>Comment évaluer la valeur des traditions et valeurs culturelles ? (méthode ?)</p> <p>Inclure coûts de recasement etc</p> <p>Il s'agit de chiffrer les coûts pour traiter des traditions, de la culture, des écosystèmes – par ex. déplacement de cimetières et les incorporer dans les plans.</p> <p>Éviter le terme « valeur » pour éviter confusion avec l'analyse économique</p> <p>Inclure une provision budgétaire pour relocalisation des cimetières etc et proposer évaluation de 'coûts d'opportunité ».</p>	
<p>Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une évaluation exhaustive quantitative et qualitative des barrages existants et réalisés sans études d'impacts après barrage, afin de tirer leçons du passé pour les projets à venir et afin d'envisager les mesures correctives à mettre en place pour maximiser les impacts positifs, minimiser les impacts négatifs des barrages existants au profit d'un développement local durable et équitable ;</li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser les bénéfices des barrages existants, au lieu de systématiquement penser au développement de nouveaux barrages, comme recommandé par la Commission mondiale des grands barrages;</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des standards et indicateurs réalistes et adaptés (il ne s'agit pas que de coûts d'accompagnement, mais la valeur des traditions, de la culture, des écosystèmes – par ex. déplacement de cimetières, ...)</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il faut développer la recommandation 5.1.3, ou même rajouter une recommandation qui permette <b>d'accorder de l'importance aux options alternatives aux grands barrages qui fournissent les mêmes services attendus (gestion de la ressource en eau, développement énergétique)</b>. Ces autres options sont aussi viables et souvent moins chères. Par exemple :</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>donner la priorité aux petits ouvrages, pouvant remplir de nombreuses fonctions, et permettant de ne pas concentrer les risques</b> (voir recommandations pour la catégorie 3).</li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Envisager toutes les énergies renouvelables alternatives (solaire, éolienne, marine) et promouvoir des comportements d'économie d'énergie.</b> Augmenter l'efficacité et la durabilité des systèmes existants d'irrigation et de production électrique ;</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Promouvoir des politiques nationales dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'environnement, qui impactent les habitudes de consommation, favorisent les économies ;</b> permettant de réduire la demande et impactant la viabilité des différentes options;</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer l'efficacité des systèmes d'approvisionnement en eau existants afin d'éviter les pertes dans les canaux</b> (canaux plus courts, canaux en lin). Développer les techniques de récolte des eaux de pluie, de protection des nappes phréatiques, de recyclage de l'eau. Améliorer également la planification urbaine et répartir la charge urbaine sur des pôles régionaux de développement</li> </ul>			

## 6 - Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO

	<b>ABN</b>	<b>ABV</b>	<b>OMVS/OMVG</b>
	<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Les structures nationales de la Commission Internationale des Grands Barrages existent dans tous les pays et permettent le réseautage.</p> <p>Rajouter, après le 6.1.1, « mettre en place un système de questions- réponses</p>	<p><b>Commentaire général</b></p> <p>Mentionner les observatoires pour souligner leurs rôles – éviter duplication</p>	<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Rajouter après la carte des ouvrages les caractéristiques des ouvrages.</p> <p>Pourquoi seulement les grands barrages – les petits barrages nous apportent aussi des enseignements</p> <p>Tous les ouvrages (par ex les ponts) peuvent bénéficier de ces démarches. Ne pas se limiter aux grands barrages</p> <p>Les recommandations c’est une chose, la mise en œuvre en est une autre.</p>
6.1 - Etre en mesure d'utiliser l'expérience accumulée avec les grands barrages en Afrique de l'Ouest pour exploiter au mieux les projets en place et concevoir les nouveaux projets.			
6.1.1 - Rendre facilement accessible toute l'information disponible relative aux grands barrages, notamment en mettant en ligne une base de données de la documentation E&S des projets de la région		- voir proposition de la société civile Axe 7	Qui va mettre en ligne la base ?
6.1.2 - Tirer les enseignements des expériences en Afrique de l'Ouest en matière (i) de développement de projet, (ii) d'information, de consultation, de concertation, de participation du public, (iii) de plans de développement des projets, (iv) de coûts environnementaux, ...			

<p>6.1.3 - Réaliser des évaluations, au minimum tous les 10 ans, des grands projets, couvrant tous les aspects de ceux-ci</p>	<p>On parle d'évaluation à mi parcours mais on a du mal à la mettre en œuvre Ces évaluations sont souvent prévues mais non réalisées. Penser à apprendre du modèle VERITAS, appliqué dans le secteur pétrolier. Les collectivités territoriales devront être responsabilisées pour le suivi. Mise en place d'un comité de pilotage ? Ne pas confondre le <b>suivi</b> avec l'<b>évaluation</b>. Specify the timing for each assessment</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis divergents – concilier besoins de suivre situations d'urgences avec évaluations régulières</li> <li>- Possibilité d'intégrer feedback dans le cadre de l'observatoire ABV ?</li> </ul>	
<p>6.1.4 - Mettre en place un réseau d'échanges pour partager les expériences des grands barrages dans la zone de la CEDEAO, notamment en encourageant des forums barrages et développement nationaux et/ou régionaux</p>			
<p>6.1.5 - Mettre régulièrement à jour le cadre juridique et les bonnes pratiques pour prendre en considération les leçons de l'expérience dans le développement des projets</p>	<p>Cette recommandation est trop générale. Comment ? quelle fréquence ? Comment « mettre à jour » les bonnes pratiques quand on a déjà les directives en la matière ?</p>		
<p>6.2 - Promouvoir le développement de compétences régionales au service des projets d'infrastructure hydraulique.</p>			
<p>6.2.1 – Faire émerger un pool de compétences et une masse critique de professionnels en Afrique de l'Ouest porteurs des bonnes pratiques dans les projets de grands barrages transfrontaliers</p>			<p>Soyez vigilant et mettre à jour les informations que disposent les gouvernements et les populations riveraines autour des barrages.</p>
<p>6.2.2 - Etablir un cadre conceptuel relatif aux grands barrages, au travers notamment de la préparation d'un lexique relatif à tous les sujets traités</p>			

6.2.3 – Renforcer les capacités internes des maîtres d’ouvrages, lorsque cela s’avère nécessaire, afin de garantir l’appropriation et le pilotage du projet par le maître d’ouvrage			
6.2.4 - Mettre en place, au sein d’un pôle régional, des formations spécifiques pour élargir l’éventail des compétences qui seront nécessaires dans ce secteur au cours des dix prochaines années			
<b>Propositions de la société civile/usagers</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Commentaires</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur cette catégorie de mesures à prendre, on peut ajouter : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Apprendre de toutes les expériences de part et d'autre du monde – ne pas se limiter à l'Afrique de l'ouest ;</li> <li>– Réduire autant que possible l'intervalle entre 2 évaluations (6.1.3) ;</li> <li>– Mettre plus en avant le rôle et le renforcement des capacités de la société civile en tant qu'acteur</li> </ul> </li> </ul>	<p>Certains aspects peuvent être suivis tous les ans (régime hydrologique par ex.) les évaluations peuvent avoir lieu tous les 5 ans.</p> <p>Le 6.1.3 parle d'un <b>minimum</b> de 10 ans</p> <p>C'est déjà bien de faire les évaluations tous les 10 ans, si possible, à cause du besoin de rechercher le financement nécessaire.</p>	<p>L'idée d'étendre au delà de la CEDEAO est bien fondée</p> <p>On ne peut pas renforcer la société civile dans chaque axe !</p> <p>La société civile est déjà structurée dans les villages</p> <p>S'il s'agit de grands barrages il faut tenter l'expérience au niveau de la CEDEAO (structurer la soc civile)</p> <p>Il est difficile de rajouter une structure spéciale « barrages », mais peut-être une sous commission des commission existantes ?</p> <p>Il n'y a pas de représentation société civile dans le CA de fonds de recasement du VRA (députés seulement)</p> <p>Le conseil national de l'eau et la Commission nationale des grands barrages existent aussi ; La société civile est présente.</p> <p>L'assistance est d'accord sur le principe d'un mécanisme mais on ne cerne pas clairement ou l'insérer dans les structures existantes. Il ne faut pas créer qq chose en parallèle. Il faut concevoir cette structuration en tenant compte des conséquences pour les autres secteurs CEDEAO (santé, agriculture etc)</p>	
---	--	---	--



<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Il est vivement recommandé à la CEDEAO de soutenir la structuration de la société civile compétente sur les questions de barrages dans l'espace communautaire et d'instituer sa participation dans toutes les étapes de décisions d'aménagement sur les bassins d'Afrique de l'ouest...</u></li> </ul> <p>... À savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Appuyer le renforcement des capacités (techniques, financières et politiques) des acteurs de la société civile et le développement de programmes spécifiques en direction des organisations communautaires de base tout secteur confondu, y compris les composantes sociales à fort potentiel de mobilisation (femmes, jeunes, chefs religieux et coutumiers, etc.);</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Structurer et mettre en place un mécanisme société civile « barrages », soutenir son fonctionnement aux niveaux, local, national, des bassins, et communautaire CEDEAO.</li> </ul>			

- 7 - Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales de projets transfrontaliers

	<b>ABN</b>	<b>ABV</b>	<b>OMVS/OMVS</b>
	<p><b>Commentaires généraux</b> Les populations locales ont besoin d'une assistance technique pour accompagner les projets.</p>	<p><b>Commentaires généraux</b></p>	<p><b>Commentaires généraux</b> Pourquoi seulement les projets transfrontaliers. Il faut appliquer ces mesures à tous les projets. La directive sera contraignante (« hard law ») ou facultative (soft law ?) ? Il faut que les dispositions soient contraignantes. Les cadres réglementaires existent souvent, c'est la mise ne œuvre qui pose problème ; on ne se donne pas les moyens. Il faut analyser toutes les réglementations nationales existantes et sortir un document cadre qui engage la CEDEAO. Rajouter « opérationnaliser la mise en œuvre des PGES en les intégrant aux dossiers d'appels d'offre » Ces recommandations sont une déclaration de bonnes intentions ; il faut les opérationnaliser C'est on bon cadre La Gambie dispose d'un cadre réglementaire pour les EIS stratégiques Ajouter d'autres outils (par ex Audit environnemental) Regarder les liens/redondances avec d'autres axes et toilerter Le Panel devra réfléchir à comment éviter que toutes les charges des PGES retombent sur les Etats et ne sont pas financés en conséquence.</p>
7.1 - Harmoniser dans le cadre de la CEDEAO la conduite des processus d'EES des projets d'infrastructure à caractère transfrontalier			

<p>7.1.1 - Définir dans le cadre de la CEDEAO un standard régional minimum pour la conduite des EES en prenant comme référence le standard de la BAfD.</p>	<p>Tous les standards découlent de la Banque Mondiale. Pourquoi choisir BAfD ? Le plus difficile c'est de faire respecter les standards par les Etats. Est-ce qu'il ne dérange pas de prendre le BAfD et non la Banque Mondiale ?</p>	<p>Préciser le lien avec 7.2 ; les guides IES existent dans les différents pays. Pourquoi prendre la BAD ?</p>	
<p>7.1.2 – Adopter le standard de la BAfD en attendant le développement du standard régional, en particulier dans le cas des projets financés par des bailleurs de fonds dont les clauses de sauvegarde E&amp;S sont insuffisantes</p>		<p>Contradiction avec le 7.2 ? Adopter aussi des bonnes pratiques d'ailleurs – pourquoi focaliser sur la BAfD ? les standards de la BAfD ont l'accord des Etats africains s'en attendant de définir des normes CEDEAO il ne faut pas s'enfermer dans les standards de la BAfD et rester ouvert aux standards d'autres bailleurs de fonds. Peut-on proposer une mesure pour une directive avec une sous mesure provisoire ?</p>	
<p>7.1.3 - Généraliser l'évaluation environnementale et sociale en phase de construction et d'exploitation (suivi, surveillance, bilans, évaluation ex-post)</p>		<p>l'évaluation se fait avant le projet. Clarifier que l'évaluation environnementale concerne tout le cycle de vie du projet avec des étapes. Ici on parle de la phase construction/opération – à clarifier.</p>	
<p>7.2 - Conduire les EES des projets dans le respect des réglementations nationales en vigueur</p>			
<p>7.2.1 - Considérer que les réglementations nationales du pays d'implantation et aussi des pays affectés font partie des cadres de référence à appliquer pour la conduite d'un processus EES, y compris la préparation des TdRs, de projet transfrontalier</p>			

7.3 - Systématiser les processus d'EES en différentes phases			
7.3.1 - Programmer la réalisation des rapports d'EIES en deux phases au moins : rapport d'EIES préliminaire puis REIES détaillé, dans un seul marché	Il faut tenir compte des délais de passation des marchés. On peut faire recours à un avenant Il se peut que le processus proposé ne permet pas le bouclage du financement Au Cameroun le cadrage de l'EIES n'engage que le promoteur, pas l'Etat.	Contradiction ave 7.3.2 ? – ce n'est pas alors le même marché « le cas échéant laisse la possibilité de changer de consultant. Proposer un seul marché en deux lots Comment gérer la disponibilité des experts ? le sujet des marchés est délicat. Éviter si possible. S'il y des délais longues les prix de la prestation pourraient changer. Possibilité de deux marchés à étudier Le consultant n'est pas le maître d'ouvrage. Il faut que chacun joue son rôle.	
7.3.2 – Ajuster les TdRs de la seconde phase à l'issue de la première phase et, le cas échéant, reconduire le même consultant avec un contrat renégocié.	Il existe la possibilité d'un marché à tranche optionnelle ? Il serait préférable de faire des programmes à options.		
7.4 - Mener le cadrage préalable du processus de l'EES conformément aux meilleures pratiques			
7.4.1 – Impliquer l'ensemble des parties prenantes (sans oublier les administrations nationales et la société civile) à la définition des modalités de mise en œuvre de la procédure d'EES	Enlever les parenthèses. L'expression « sans oublier » n'a pas sa place ici.		
7.4.2 - Veiller à ce que les TdR soient établis par des experts qualifiés		Mettre TdR soient « validé » par un expert qualifié	
7.4.3 - Généraliser la soumission d'un projet de TdR à l'approbation de l'ensemble des parties prenantes et, pour les projets sensibles, à l'approbation d'un panel d'experts indépendants.			

7.4.4 - Officialiser, sous forme d'un procès verbal, le résultat des concertations de cadrage par les parties prenantes			
7.5 - Formaliser la phase d'examen -approbation - instruction des REIES par les parties prenantes		C'est déjà fait au Togo	
7.5.1 - Séparer la phase d'examen du REIES provisoire par le maître d'ouvrage de la phase d'examen du REIES par les autres parties prenantes	Bonne idée. Attention aux délais nécessaires (1-2 ans)		
7.5.2 - Systématiser l'instruction des REIES par les services techniques de l'Etat concernées par le projet, avec émission d'un avis écrit, officiel, argumenté et engageant l'administration		C'est déjà fait au Togo. Ce point est adopté par tous	
7.5.3 - Exiger que les comptes-rendus des réunions d'approbation soient rédigés sous forme de procès verbal indiquant notamment le nom et la qualité des intervenants			
7.6 - Se donner les moyens d'une expertise de qualité pour la conduite des EES			
7.6.1 - Systématiser la mise en place de panels indépendants aux phases clefs du projet (développement, construction, opération)	Les OBs sont les lieux privilégiés pour loger les panels indépendants		
7.6.2 - Généraliser le recours à l'expertise nationale dans les équipes des bureaux d'étude et celles en charge de l'EIES		est ce qu'on veut être totalement fermé ? s'assurer que l'expertise nationale est représentée au sein les équipes... compétences nationales ou régionales ? mettre l'accent sur le renforcement de la capacité nationale, pas questionner la qualité des experts reformuler « S'assurer de la présence de l'expertise nationale dans les équipes en charge de la conduite des EIES ».	

Propositions de la société civile/usagers	Commentaires	• Commentaires	Commentaires
<p>Imposer/Veillez à la mise en œuvre effective des conclusions d'EIES ;</p> <p>Rendre public et diffuser les résultats des EIES auprès du grand public;</p> <p>Sur la conduite des EES dans le respect des réglementations nationales en vigueur, il convient de s'interroger :</p> <p>Combien de pays disposent de réglementations ?</p> <p>Et quelle est la qualité de ces réglementations ?</p> <p>Mettre en place un dispositif de suivi des questions environnementales, en particulier l'évolution de la qualité de l'eau avec une attention à donner à la problématique des végétaux aquatiques ;</p>		<p>Que signifie « imposer » ?.</p> <p>Comment maîtriser quelque chose qui n'a pas encore eu lieu ?</p> <p>Proposer la mise en œuvre du PGES ?</p> <p>l' EIES peut avoir des bonnes propositions mais ils ne sont pas mises en œuvre. Comment s'assurer qu'ils le seront ?</p> <p>« veillez à la mise en œuvre effective des conclusions de l'EIES »</p> <p>Section 6.1.1 pour l'information (mais c'est marqué notamment « en ligne »</p> <p>Proposer 7.2.0 Encourager la mise en place d'un cadre institutionnel de conduite de processus d'EIES à caractère transfrontalier.</p> <p>Dispositif de suivi existe déjà dans les pays</p> <p>L'évaluation environnementale stratégique est envisagée dans les pays– c'est une bonne recommandation.</p> <p>Mesurer la qualité de l'eau et les débits sont des thèmes critiques .</p> <p>Ils prise en compte dans la PGES</p> <p>L'assistance technique est déjà prévu ailleurs (2.1.4)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systématiser l'évaluation environnementale stratégique</li> </ul>	<p>Il faut s'assurer que chaque pays dispose d'une législation en la matière avant d'adopter les lignes directrices régionales</p>		

